

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : La Véloscénie - création d'une association, adhésion et désignation des représentants

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 4 décembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatre décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski

Etait représentée :

Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 10 décembre 2024

OBJET : La Véloscénie - création d'une association, adhésion et désignation des représentants

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2144-3,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Considérant que la création d'une association pour la Véloscénie permettra de pérenniser le développement et la valorisation de cette véloroute nationale, en accord avec le plan vélo 2022-2026 adopté lors de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2021,

Vu les candidatures de M. Patrice PATTEE et de M. Fabrice BERNARD en qualité de représentant titulaire de la Ville au sein de l'association, et la candidature de Mme Sylvie BLERY-TOUCHET en qualité de représentant suppléant,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 vote contre M. Xavier TAMBY)

APPROUVE la création de l'association « La Véloscénie Paris / Le Mont-Saint-Michel » et décide d'y adhérer en qualité de collectivité fondatrice.

APPROUVE les statuts ci-annexés et autorise le maire à signer tout document relatif à la création de l'association.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à l'adhésion à l'association « La Véloscénie Paris / Le Mont-Saint-Michel ».

PRECISE que le montant de l'adhésion à l'association est fixé à 1 000 euros et sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

VU le résultat de l'élection à laquelle il a été procédé :

- nombre de votants : 32
- à déduire bulletins blancs et nuls : 1
- ont obtenu :
 - o M. Patrice PATTEE : 25 voix,
 - o M. Fabrice BERNARD : 6 voix
 - o Mme Sylvie BLERY-TOUCHET : 30 voix.

DESIGNE M. Patrice PATTÉE, adjoint au maire, représentant titulaire de la Ville au sein de l'association et Mme Sylvie BLERY-TOUCHET, adjointe au maire, représentant suppléant

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

le secrétaire de séance

